

Le 10 janvier 2022

Madame, Monsieur,

Chers parents d'enfants de sixième primaire,

Votre enfant termine sa sixième primaire et débutera, en septembre prochain, des études secondaires dans une école de la région.

Vous n'êtes pas sans savoir que ces inscriptions sont régies par un décret. En voici les principales informations:

- **la procédure d'inscription se déroulera du lundi 14 février au vendredi 11 mars 2022 inclus. Il ne sera donc pas nécessaire de se précipiter dès le premier jour.** Les différents établissements pourront vous transmettre les jours et heures durant lesquels ils vous accueilleront.
- pour effectuer cette demande d'inscription, vous devrez vous munir du document officiel qui vous aura été transmis par l'école primaire et le déposer dans l'école secondaire de votre premier choix.
- dans presque toutes les écoles de notre région, le nombre de places disponibles est suffisant et la procédure s'arrêtera donc là. Si dans l'un ou l'autre établissement les demandes d'inscriptions excédaient l'offre, un système de 'priorités' serait alors mis en place et vous en seriez avertis.

Afin de faire le **choix** le plus **judicieux** pour votre enfant quant à l'école secondaire, nous vous conseillons de vous **informer** au mieux. Choisir un établissement c'est, en effet, opter pour un projet pédagogique et éducatif, des filières particulières, ... Il convient donc d'entrer en contact avec l'école avant la demande d'inscription.

Dans ce contexte de pandémie, les différentes écoles secondaires de notre CES (Centre d'Enseignement Secondaire) regrettent de ne pas pouvoir vous accueillir pour les traditionnelles soirées d'informations. Nos sites internet vous permettront de mieux connaître nos écoles et de vous aiguiller vers un lien de présentation virtuelle.

Par ailleurs, l'instituteur/institutrice de votre enfant et/ou la direction de l'école primaire pourront également vous aider dans vos démarches. De son côté, le centre PMS de votre enfant est prêt à vous recevoir afin de vous conseiller.

Dans l'espoir de pouvoir à nouveau ouvrir plus largement les portes de nos écoles, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers Parents d'enfants de sixième primaire, nos sincères salutations.

Les directions du CES

Coordonnées des écoles secondaires

au verso



Votre enfant termine sa 6^e primaire...

Vous pourrez l'inscrire dans une école secondaire, à partir du 11 février 2022

NOUS VOUS INVITONS A VENIR VOUS INFORMER:

	<p>Centre scolaire Saint-Joseph/Notre-Dame (1er degré commun et 1er degré différencié) rue Strimelle 1 - 6040 JUMET - T.071.35.32.25 www.centre-scolaire-jumet.be</p>
	<p>Collège Saint-Michel faubourg de Charleroi 15 - 6041 GOSELIES - T.071.35.36.74 www.csmg.be → 2 classes d'immersion en anglais</p>
	<p>Institut Sainte-Anne (1er degré commun et 1er degré différencié) rue Circulaire 5 - 6041 GOSELIES - T.071.25.82.20 www.isagosselies.be</p>
	<p>Institut Sainte-Marie (1er degré commun et 1er degré différencié) rue de l'Enseignement 1 - 6140 FONTAINE-L'EVÊQUE - T.071.52.36.59 www.ismfontaine.be</p>
	<p>Institut Sainte-Marie rue de l'Eglise 7 - 6210 RÊVES - T.071.84.99.20 www.ismreves.net</p>
	<p>Gosselies Providence Humanités faubourg de Bruxelles 105 - 6041 GOSELIES- T.071.34.93.10 www.gph.be possibilité d'inscription en immersion langue anglaise (2 classes)</p>